

INTÉGRATION, INSERTION

... ou la reconnaissance pour Nivarox-FAR



La transmission et le maintien du savoir est une des bases fondamentales de notre politique et plus particulièrement du Swatch Group. Soucieux de conserver un savoir-faire unique, Nivarox connaît l'importance de la formation et n'hésite pas à multiplier les actions en faveur de l'intégration de personnes souhaitant retrouver une activité professionnelle. Cette politique reste la ligne directrice au Swatch Group qui s'illustre à nouveau dans ce domaine.

Depuis deux ans, le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP), mandaté par l'Office de l'Assurance Invalidité (AI), remet un label qui salue les efforts consentis par les entreprises engagées dans l'intégration de personnes au bénéfice de l'AI. Ce label «Intégration CNIP 2014» a été remis à Couvet le 17 novembre 2014, en récompense à «l'engagement des entreprises qui font preuve d'une responsabilité sociale exemplaire».

Cette année, Nivarox s'est distinguée en recevant la MÉDAILLE D'OR

Ce ne sont pas moins de 21 entreprises neuchâteloises et 6 des cantons de Vaud, Jura et Fribourg qui ont été nominées. Le classement, établi par un jury, est basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Entre novembre 2013 et octobre 2014, elles ont accueilli 33 stagiaires dont 12 ont été engagés pour une durée indéterminée.



Médaille d'OR
Décernée à l'entreprise
NIVAROX - FAR SA, Fontaines



Représentant du jury
Direction
Chambre Neuchâteloise
du Commerce et de
l'Industrie
M. Florian NEMETI

Direction
AI-NE
Assurance Invalidité
Neuchâtel
M. Fabio FIERLONI

Direction
CNIP
Centre Neuchâtelois
d'Intégration Professionnelle
M. Daniel HUGUENIN-DUMITTAN



Cette année, Nivarox s'est distinguée en recevant la médaille d'or, suivie par les sociétés Prototec SA à La Chaux-de-Fonds et Sybios Orthopédie SA à Yverdon-les-Bains. Tous les professionnels du domaine, responsables de la formation, représentants de l'AI et de l'Etat, s'accordent pour saluer les efforts déjà réalisés et les incitent à poursuivre dans cette voie.

Cette récompense remise à notre entreprise est surtout dédiée au Swatch Group qui, au travers de son soutien permanent, nous permet d'offrir des structures adaptées aux formations. Elle vient s'ajouter au «Grand Prix de la formation professionnelle», décerné par la Fondation Hans Huber le 4 novembre 2014 à notre Groupe.

Maria Bourgeois

8 RÉGION

COUVET Pour la deuxième année de suite, le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle a remis un label saluant un engagement en faveur de bénéficiaires de l'assurance invalidité.

Un effort de réinsertion récompensé

FREDERIC MERAT

Hier soir à Couvet, 27 entreprises ont été saluées par le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (Cnip). Décerné pour la deuxième année consécutive, un label leur a été attribué pour les efforts consentis en matière d'intégration de bénéficiaires de l'assurance invalidité.

Il s'agit de célébrer «l'engagement d'entreprises qui font preuve d'une responsabilité sociale exemplaire», a déclaré lors de la cérémonie le conseiller d'Etat Jean-Nathanaël Karakaeh. Avec 6000 demandeurs d'emploi dans le canton, «il est indispensable que les entreprises soient parties prenantes aux côtés des collectivités publiques», a ajouté l'élu en charge de l'économie et de l'action sociale.

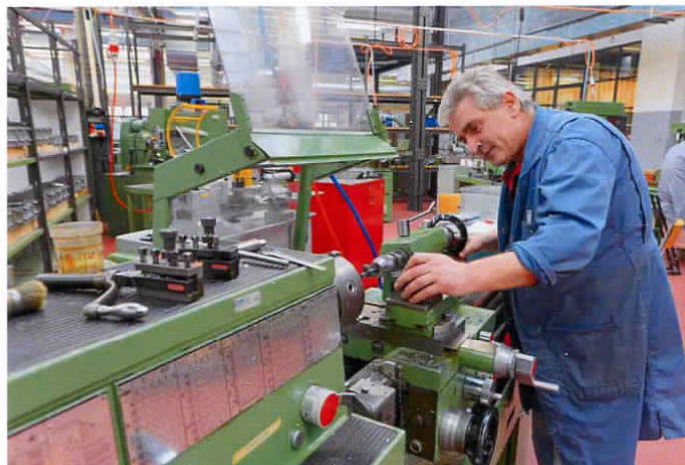
Trois médaillés

Les entreprises en question (21 neuchâteloises et six des cantons de Vaud, Jura et Fribourg) avaient été démarchées par l'équipe de coaches du Cnip. Entre début novembre 2013 et fin octobre 2014, elles ont accueilli 33 stagiaires. Douze d'entre eux ont été engagés pour une durée indéterminée.

Ayant particulièrement bien collaboré, trois de ces sociétés décrochent des médailles d'or, d'argent et de bronze. La première est la société Nivarox FAR SA, à Fontaines, qui fait partie du Swatch Group. La qualité de la structure mise en place pour évaluer les stagiaires est en particulier à relever: «Quand on va faire un bilan sur place, il y a trois personnes, c'est du sérieux», nous a expliqué Willy Revel, responsable de l'insertion au Cnip.

Autre société active dans l'horlogerie, la chaux-de-fonnière Prototec SA, a décroché la deuxième place. L'an dernier, elle était médaillée d'or. Sur la dernière marche du podium figure Sybios Orthopédie SA, à Yverdon-les-Bains (VD).

Si près d'un tiers des stagiaires ont décroché un emploi, «c'est encore beaucoup trop peu», a esti-



Vue de l'un des ateliers du Cnip dans les friches Dubied, à Couvet. ARCHIVES RICHARD LEIBENBERGER

mé Jean-Nathanaël Karakaeh. Il a donc encouragé les entreprises travaillant avec le Cnip à promouvoir cette démarche autour d'elles.

Motivation

La cérémonie de remise du label a été l'occasion, pour un stagiaire à qui la formule a réussi, de témoigner. Au sein de Technosoft SA, fabricant de systèmes de contrôles électriques, à Neuchâtel, il effectue des tests de cartes électroniques, du soudage de composants et des tâches logistiques. Le parcours du jeune homme, atteint dans sa santé, tient quasiment du miracle, nous a confié son employeur, Luciano Antognini. Depuis un an, l'employé a fait la preuve de sa motivation: «C'est le premier arrivé le matin; il m'oblige à venir tôt!»

Bénéfique pour toutes les parties

Le label attribué par le Cnip est lié à un mandat de coaching en entreprise confié par l'Office de l'assurance invalidité. Le directeur de ce dernier, Fabio Fierloni, explique: «Nous nous sommes rendu compte il y a quelques années que nos assurés qui avaient suivi une formation pouvaient à titre accompagnés durant leur stage.» De leur côté, les entreprises sont souvent prêtes à prendre leur part de responsabilité sociale, pour autant qu'elles reçoivent un appui spécialisé.

L'engagement d'une personne qui a des difficultés a également un impact sur le personnel en termes de motivation: «Cela permet de relativiser ce qu'on peut vivre et de donner une reconnaissance à l'égard de l'employeur et un sentiment d'appartenance assez important», relève Fabio Fierloni. Selon les échos de certains employeurs, la démarche aurait même un effet positif en matière d'absentéisme sur le lieu de travail.

L'opération est également «largement bénéficiaire» pour les coûts à charge de l'assurance invalidité. Luciano Antognini abonde en ce sens: «C'est bénéfique pour toutes les parties.» Mais il est important de créer des conditions favorables. C'est par exemple après avoir consulté le personnel que son entreprise de quarante personnes, dont seulement dix en Suisse, a engagé un stagiaire du Cnip. Le rendement de ce dernier est estimé à 70% pour cent. Comme il travaille à 70%, son activité avoisine les 50 pour cent. L'assurance invalidité verse une rente en complément. «C'est une bonne formule, plutôt que de verser une rente entière à rien faire», note Luciano Antognini. En témoignant de son expérience, celui-ci veut «montrer que c'est possible. La formation n'est pas que l'affaire des grandes entreprises, qui malheureusement n'en font plus beaucoup.»